

REGION DE MARADI, NIGER**RAPPORT MENSUEL****PROTECTION MONITORING****JANVIER 2021****Incidents de protection****40 Incidents de protection rapportés**
76 Personnes touchées**Nouveaux arrivés du Nigéria****441 Ménages**
2338 Personnes**I. Aperçu de l'environnement sécuritaire et de protection**

En ce début d'année 2021, le contexte sécuritaire se caractérise par une montée sans précédent des incursions des GANes dans la région de Maradi. En effet, une série de 17 incursions a été enregistrée au cours du mois de Janvier dans les zones sous monitoring CIAUD, soit une incursion tous les deux jours en moyenne. Le département de Madarounfa a été le plus affecté par cet activisme des GANes, à travers les communes de Safo, Gabi, Dan Issa et Madarounfa dans lesquelles plusieurs atteintes aux droits humains ont été relevées, notamment les atteintes aux droits à la propriété, à l'intégrité physique et à la vie ainsi qu'à la liberté de mouvement.

Pendant ce temps, le département de Guidan Roumdji a accueilli de milliers de réfugiés Nigériens, des villages des Etats fédérés de Katsina, Sokoto et Zamfara, victimes de la persécution des groupes armés. En réalité, ces mouvements étaient prévisibles, avec la recrudescence des incursions des GANes dans plusieurs villages de ces Etats, depuis la fin de l'année 2020. En lien avec la dégradation de l'environnement sécuritaire au Nigéria, se traduisant par des mouvements massifs de populations, 445 ménages de 2361 réfugiés, nouvellement arrivés au Niger ont été rapportés par les moniteurs, avec l'appui des points focaux et leaders communautaires.

La précarité qui sévit dans les villages d'accueil explique dans une assez large mesure, le phénomène d'auto relocalisation vers les villages d'opportunités aux fins d'accéder à l'assistance humanitaire. En tous les cas, la persistance des mouvements de populations en direction du Niger, accroît les besoins humanitaires et de protection dans les villages d'accueil et d'opportunités, au Niger.

II. Contexte opérationnel

Le contexte opérationnel du mois de Janvier 2021 a été marqué par :

- La poursuite des patrouilles des FDS dans les départements de Guidan Roumdji et Madarounfa ;
- La résurgence des incursions des GANes dans la région de Maradi ;
- La poursuite des mouvements de populations, notamment les nouvelles arrivées, les mouvements pendulaires et inter villages des ménages nigériens ;
- La poursuite des auto relocalisations ;
- Les mouvements pendulaires des ménages nigériens vers la commune de Dan Issa dans le but d'y passer la nuit, consécutivement à la recrudescence des attaques des GANes au Nigéria ;

III. Mouvements de populations

Au cours du mois de janvier 2021, cinq (05) types de mouvements de populations ont été enregistrés, à savoir : des mouvements de populations du Nigéria vers le Niger (nouvelles arrivées), des mouvements pendulaires (allers et retours) des réfugiés, des mouvements inter villages de réfugiés, des mouvements de déplacement internes et enfin des retournés du Nigéria.

a. Nouveaux arrivés du Nigéria

441 ménages Nigériens de 2338 personnes ont fui en direction du Niger, à la recherche d'asile dans plusieurs villages du département de Guidan Roumdji. Ils sont pour l'essentiel issus des communes de Isa et Sabon Birni, dans l'Etat de Sokoto. Notons aussi l'arrivée de 04 ménages de 23 réfugiés nigériens, originaires de l'état de Katsina dans la commune de Dan Issa, département de Madarounfa pour les mêmes raisons d'insécurité. Au total, le mois de Janvier a enregistré 445 ménages Nigériens de 2361 personnes, nouvellement arrivées dans les villages des départements de

Guidan Roumdji et Madarounfa, à la recherche de refuge. Si les réfugiés sont plus ou moins à l'abri des incursions dans les villages d'accueil, leurs conditions de vie restent peu reluisantes. Ils vivent dans une forte promiscuité (plus de 15 personnes dans une chambre dans des villages comme Kartakaye), sans intimité, sans nattes suffisantes et couverture contre le froid.

Dans certains villages, les hommes passent la nuit à la belle étoile ou dans les mosquées. Pour se nourrir les femmes et les enfants s'adonnent à la mendicité dans les ruelles des villages d'accueil et même dans les villages environnants. Dans cette situation de vulnérabilité criarde, les risques d'abus, en particulier les risques de violences basées sur le genre et de violation des droits des enfants sont omniprésents. On pourrait déjà penser aux droits des enfants à l'éducation, à la santé, à une alimentation saine, aux jeux et loisirs qui sont mis à mal. Dans ce conditions, l'alternative demeure l'accélération de la relocalisation de ces réfugiés vers les villages d'opportunités suivie de la prise en compte effective de leurs besoins.

Néanmoins, certains réfugiés arrivent à développer des activités génératrices de revenus. Il s'agit entre autres des petits commerces, de l'élevage de case (volaille, petits ruminants), etc. Ces initiatives constituent un aspect positif de l'urgence Maradi qui méritent d'être encouragées, capitalisées et mises à l'échelle afin de rendre les réfugiés plus résilients et amorcer véritablement le nexus humanitaire-développement.

A côté de ces nouvelles arrivées, il faut signaler que des centaines de ménages nigériens ont souvent passé la nuit au Niger tout au long du mois dans le but de se mettre à l'abri des attaques des GANEs et sécuriser leur bétail. Il s'agit des populations des localités de Jibiya et Magama, relevant l'Etat de Katsina, qui viennent trouver un refuge nocturne dans les villages de Maidabarao, Karé 1, Firdji, Garin Kaoura, dans la commune de Dan Issa, frontalière de ces localités nigériennes. Ce type de mouvement a d'ailleurs soulevé vers la fin du mois de Janvier, une problématique longtemps crainte par les leaders de ces villages d'accueil nigériens, celle de leur sécurité. En effet, les GANEs ont poursuivi dans la nuit du 30 au 31 Janvier, les nigériens sujets à ce type de mouvement de refuge nocturne jusque dans le village de Karé 1 pour s'emparer de leur bétail. La population hôte a malheureusement été aussi affectée par cette incursion.

b. Mouvements pendulaires (allers et retours) des réfugiés

Les mouvements pendulaires des réfugiés se poursuivent nonobstant le contexte sécuritaire délétère au Nigéria. Au titre des mouvements « allers » vers le Nigéria, 37 ménages de 120 personnes (25 hommes, 32 femmes, 39 filles et 24 garçons) ont été identifiés.

Ils sont motivés par des raisons d'ordre social (mariages, baptêmes) et la recherche des moyens de subsistance. Quant aux mouvements pendulaires « retours » au Niger, ils ont concerné 225 ménages de 939 réfugiés qui sont revenus après des visites aux proches parents, la recherche des moyens de subsistance, mais surtout en raison de la dégradation du contexte sécuritaire.

Les entretiens réalisés avec les réfugiés effectuant des mouvements pendulaires font ressortir une situation de désolation sécuritaire au Nigéria. L'analyse des statistiques des mouvements de populations et notamment des mouvements pendulaires « retours » au Niger, fait ressortir une persistance des incursions des GANEs dans les villages nigériens des états fédérés de Katsina, Sokoto et Zamfara. Ce retour dans les villages d'accueil pose plusieurs inquiétudes liées entre autres à l'alimentation et au logement, dans un contexte de pénurie alimentaire et où les inondations de la campagne agricole passée ont fait tomber plusieurs chambres affectées aux réfugiés.

c. Mouvements inter villages au Niger

Les mouvements inter villages revêtent, comme pour les mois précédents, les mêmes motivations : Raisons d'ordre social (condoléances, mariages, baptêmes, visites de courtoisie des réfugiés dans les villages d'accueil), recherche de moyens de subsistance, etc. Ils sont 495 ménages de 127 hommes, 443 femmes, 760 filles et 626 garçons, soit un total de 1956 réfugiés à être concernés par ce type de mouvement. L'essentiel des mouvements de cette nature ont été observés des villages d'accueil vers les villages d'opportunités. Il s'agit en fait du phénomène d'auto relocalisation des réfugiés vers les villages d'opportunités dans le but de bénéficier de l'enregistrement et partant l'assistance humanitaire. Au fond, ce phénomène témoigne de la grande difficulté existentielle à laquelle font face les réfugiés non enregistrés dans les villages d'accueil.

d. Déplacements internes de populations (PDI)

Suite à la recrudescence des incursions des GANEs dans les villages et hameaux des communes de Tibiri, Gabi et Safo, 31 ménages de 07 hommes, 32 femmes, 70 filles et 88 garçons, soit 197 PDI au total, ont observé des mouvements préventifs ou en post incursion des villages de Goumouta (commune de Gabi), Bassira et environs (commune de Tibiri) vers les villages de Tiadi (commune de Tibiri) et Dan Issa, chef-lieu de commune. Il faut préciser que ces déplacements internes se sont déroulés dans une période où plus de 10 incursions des GANEs ont été enregistrées en deux semaines.

e. Retournés du Nigéria

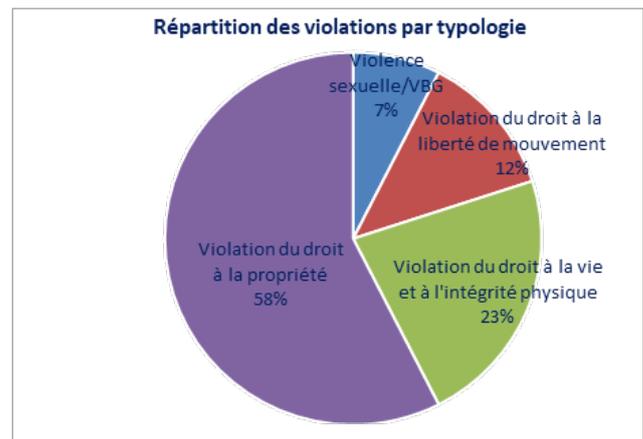
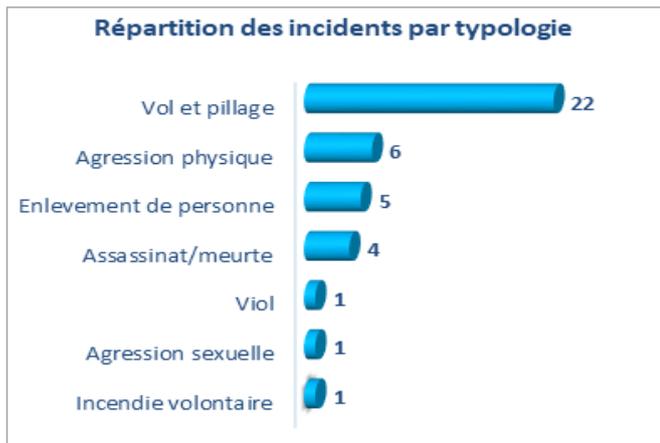
L'instabilité sécuritaire a obligé près d'un millier de nigériens installés au Nigéria, dans l'état de Sokoto pendant plusieurs décennies à regagner le bercail. En effet 84 ménages de 706 nigériens dont 48 hommes,

129 femmes, 311 filles et 218 garçons installés pour l'écrasante majorité dans l'état de Sokoto et une partie dans l'état de Katsina ont regagné le Niger natal du fait de la dégradation de l'environnement sécuritaire au Nigéria. Ils ont élu domicile dans les villages de El Gada (commune de Guidan Roundji) et Chirgué (commune de Gabi).

IV. Incidents de protection

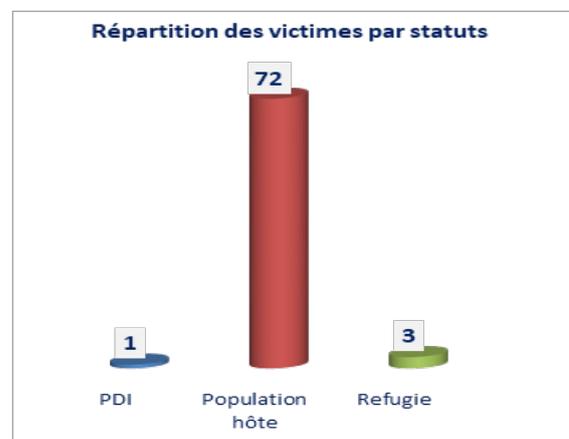
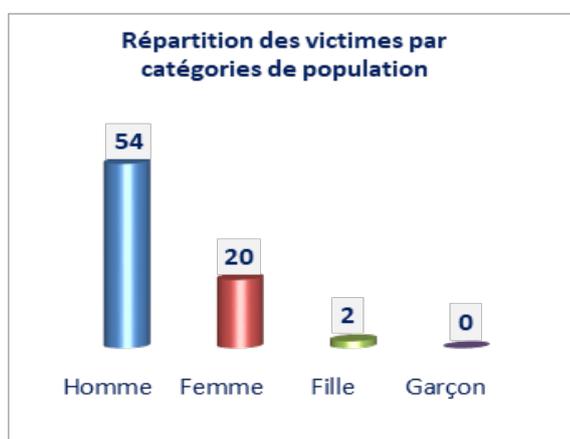
Les moniteurs de protection ont rapporté et documenté pour ce mois de Janvier 2021, 40 incidents de protection pour 76 victimes. Parmi les victimes, 56 individus majoritairement issus de la population hôte ont été ciblés directement ou indirectement par les activités des GANes lors des 17 incursions enregistrées dans les différentes zones sous monitoring. Des violations des droits de l'homme consécutives à ces incursions, l'on retiendra les :

- Violations du droit à la propriété ;
- Violations du droit à l'intégrité physique et à la vie;
- Violation du droit à la liberté de mouvement et;
- Violences basées sur le genre.



Comme par le passé, les vols et pillages continuent de conserver la tête du classement avec un taux de 55% pour 22 incidents sur les 40 rapportés par le monitoring. Attribués majoritairement aux GANes, ce sont essentiellement les vols de bétail et les extorsions de biens qui sont enregistrés au cours des différentes incursions. Les voleurs locaux et les inconnus figurent au deuxième rang des responsables de ces incidents relatifs aux extorsions de biens ou vols de petits ruminants. Loin derrière les vols et pillages, les agressions physiques avec 15%, occupent la seconde place, cette fois-ci avec 6 incidents contre 3 durant le mois de Décembre 2020. Elles sont aussi une conséquence des activités des GANes dans la majorité des cas ainsi que des personnes inconnues.

En légère hausse par rapport au mois précédent, le mois de Janvier compte 04 cas d'assassinat contre 02 pour le mois de Décembre. Majoritairement rapportés dans les communes de Gabi (village de Tourba, Tsayao et Chirgué) et Safo (village de Kodarijia), ces incidents sont l'œuvre des GANes qui ont assassiné dans bien des cas, toute personne opposant une résistance lors des incursions ; même si certaines victimes ont reçu des balles perdues lors des affrontements entre GANes et populations civiles. Les cas de viol, agressions sexuelles et incendie volontaire ferment la marche avec 2.5% des violations chacun soit 01 incident pour chaque cas.



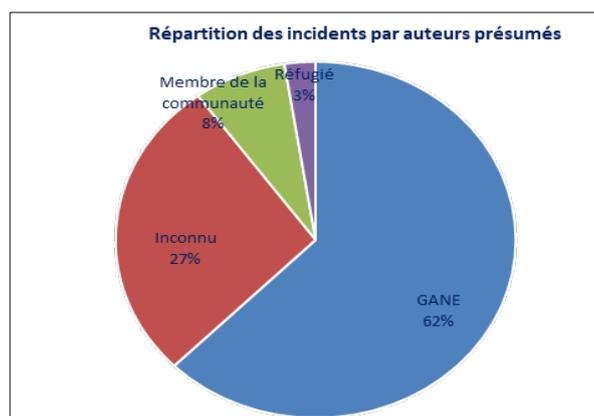
Les hommes constituent cette fois-ci encore la catégorie de population la plus touchée par les incidents de protection avec 71.05% des violations, soit 54 victimes sur les 76 identifiées et documentées par les moniteurs de protection. En effet, sur les 54 victimes, 42 ont été affectées par les activités des GANes, 12 ont été victimes des vols et extorsions de

biens par des inconnus ou membre de la communauté. Avec 26.31% des victimes, soit 20 cas, les femmes suivent de loin les hommes pour ce qui est de la répartition des victimes avec 13 cas d'enlèvements, notamment dans les villages de Tsayao, Chirgué, El Bima et Kabobi Gabi, 01 cas d'agression sexuelle dans le village de Inkoureygaou, 03 cas de vol de bétail (à Nakouka et Tsayaw), 03 cas d'agressions physiques dont 01 dans les villages Nakouka, 01 dans le chef-lieu de la commune de Dan Issa relatif à une agression physique, et 01 au niveau du village d'opportunité de Garin Kaka, à la suite d'une bagarre. Parmi les victimes, figurent 02 filles, soit une victime de viol dans la commune de Safo et une victime d'enlèvement par les GANes dans le village de Chirgué (commune de Gabi). Cette catégorie de victimes ferme le chapitre de la répartition des victimes par catégorie de population, avec 2.6% du total des victimes.

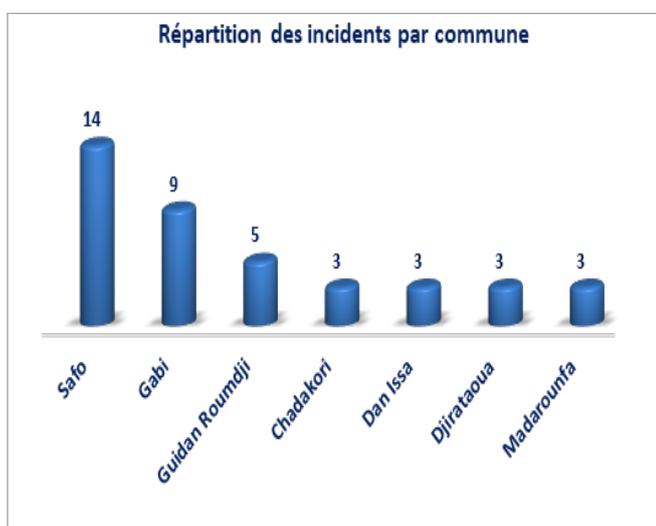
L'analyse de la répartition des victimes par statut montre que la population hôte maintient la tête des statistiques, avec 72 victimes d'incidents de protection sur les 76 enregistrées, soit 94.73%. Ils sont suivis de très loin par les réfugiés, avec 3 victimes, correspondant à 3.94% du total des victimes. Les PDI sont les moins touchées par les incidents avec une victime et représente 1.31% des victimes total.

Le constat qui se dégage ici est que par rapport au mois précédent, le nombre des victimes a plus que quadruplé. Sous un autre angle, on constate que la proportion des violations commises par les GANes a atteint un niveau rarement égalé (62% des violations) et qu'ils ont été dans la majorité des cas, responsables des incidents de protection rapportés. C'est dire que la situation sécuritaire dans la région de Maradi est préoccupante en ce début d'année 2021 et doit être au centre des questions stratégiques. A ce titre, des plaidoyers doivent être menés au plus haut niveau pour une meilleure sécurisation des zones frontalières, gage d'un environnement de protection favorable et de la délivrance par les acteurs humanitaires de l'assistance ainsi que des services de protection à la population civile.

Auteurs présumés de 62% des incidents rapportés et documentés en Janvier 2021, les GANes reprennent l'ascendant sur les membres de la communauté qui étaient en tête de liste en Décembre 2020. Les personnes inconnues viennent en deuxième position des auteurs présumés, avec 27% de violations commises. Les violations attribuées à ces dernières sont en rapport avec les cas de vol de petits ruminants ou d'agressions physiques, au même titre que certains membres de la communauté qui ont aussi à leur actif des cas de violences physiques et de VBG. Notons au passage que 8% et 3% des incidents sont attribués respectivement aux membres de la communauté et aux réfugiés.



A titre de rappel, le retour des GANes en tête du peloton, s'explique par les assauts répétés de ces derniers qui se sont intensifiés durant les trois dernières semaines du mois de Janvier, avec de multiples violations, en particulier dans les communes de Safo et Gabi, en ce qui concerne les zones couvertes par CIAUD.



En tête de liste au mois de Décembre 2020, la commune de Guidan Roumdji cède sa place à celle de Safo qui a été la cible de 14 incidents de protection en Janvier dont 12 incursions des GANes ayant occasionné 24 victimes. La commune de Safo passe donc en tête avec 35% des incidents identifiés par le monitoring. La commune de Gabi maintient la seconde place, avec cette fois-ci, une légère hausse comparativement au mois de Décembre, soit 09 incidents en Janvier contre 02 le mois passé, ce qui représente un taux de 23%. La commune de Guidan Roumdji qui, durant le mois précédant occupait la première place, vient en troisième position en Janvier ; mais garde la même proportion qu'en Décembre. Elle concentre 12% des incidents du mois. Les communes de Dan Issa, Djirataoua et Madarounfa ferment la partie avec chacune 8 % des incidents de protection.

V. Protection de l'enfance

Pour ce premier mois de l'année 2021, 02 atteintes aux droits des enfants ont été collectées et documentées. Il s'agit du cas d'une fille autochtone de 13 ans, violée par un prédateur sexuel, membre de la communauté. Agé d'une quarantaine d'années, l'agresseur fait partie du personnel communautaire membre du comité de gestion (COGES) qui vient en appui au centre de santé du chef-lieu de la commune de Safo. Habilité à dispenser les pansements, le prédateur ne pas à sa première fois selon les informations recueillies.

Il aurait bénéficié de plusieurs arrangements à l'amiable par le passé. Pour le cas d'espèce, il aurait introduit son doigt dans le sexe de la fille. Le père de la survivante a sollicité la justice qui a ordonné l'interpellation et la mise sous mandat de dépôt du prédateur sexuel. Le CIAUD a pour sa part, référé la survivante vers le partenaire APBE qui assure la prise en charge des cas de VBG au niveau de la commune de Safo.

Le second cas est un enfant victime d'enlèvement. Il s'agit d'une fille de deux ans qui a été enlevée en même temps que sa mère lors d'une incursion des GANes en date du 17 janvier 2021, au village de Chirgué.

Le CIAUD poursuit les sensibilisations sur la protection de l'enfance. Ainsi pour ce mois, ce sont 83 hommes, 165 femmes, 105 filles et 97 garçons qui ont été touchés. Il faut aussi noter qu'avec les mouvements de populations, principalement les « nouveaux arrivés du Nigéria », 21 enfants à priori non accompagnés et 04 enfants séparés ont été identifiés par les moniteurs de protection. Dans les villages d'accueil, le suivi a permis d'identifier 27 enfants orphelins vulnérables. Tous ces enfants à besoin de protection ont été référés vers la direction départementale de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant de Guidan Roundji (12 ENA) et au partenaire Save The Children (09 ENA, 04 ES, et 27 enfants orphelins).

VI. Prévention et réponse aux violences sexuelles et basées sur le genre (VBG)

03 cas de VBG ont été rapportés et documentés par les moniteurs de protection. Il s'agit d'abord d'une femme victime d'agression physique de la part de son mari. Cette agression fait suite à une dispute conjugale. La femme a été référée vers le partenaire APBE qui assure la prise en charge des cas de VBG au niveau de la commune de Dan Issa, lieu de l'incident. Le second cas est relatif à un viol sur une fille mineure de 13 ans, perpétré par un agent communautaire affecté au centre de santé de Safo par le comité de gestion dudit CSI. Profitant d'un soin, un pansement au pied, l'agent aurait volontairement glissé sa main dans l'intimité de la fillette. La justice est saisie par les parents de la survivante. En plus, un référencement a été fait par le CIAUD vers le partenaire APBE.

Le dernier cas est celui d'une femme PDI qui s'est annoncée comme étant victime d'agression sexuelle de la part d'un inconnu sur le chantier menant d'Inkoureygaou (son village d'accueil) à Walaré (son village d'origine) le 22 janvier 2021. Elle affirme avoir été "fatiguée" par l'agresseur en question sans fournir d'autres détails qui orienteront vers l'incident précis dont elle a été victime; mais au regard de son insistance à bénéficier d'une assistance et de l'état de détresse qu'elle présentait, tout porte à croire qu'elle a été victime de viol.

Avec les informations disponibles, le cas a été référé comme cas d'« agression sexuelle » vers la direction départementale de la promotion de la femme et de la protection de l'enfants de Madarounfa pour une prise en charge holistique. Le suivi du cas effectué après quelques jours a révélé que la survivante n'a pas encore reçu une prise en charge. Une orientation des acteurs VBG vers les différentes localités du département de Madarounfa ainsi que la promptitude dans la prise en charge des cas est requise pour appuyer les services étatiques et assurer une réponse optimale aux survivantes.

D'une façon générale, les violences basées sur le genre continuent d'évoluer sous une forme silencieuse au sein des différentes communautés. Ceci est favorisé par le caractère de "honte" que la société attribue aux VBG, en particulier les viols. Certains cas de violences conjugales (violences physiques, psychologiques, dénis de ressources) semblent d'ailleurs socialement acceptés et admis. Ces considérations socioculturelles profitent aux bourreaux qui continuent de perpétrer ces infractions en toute impunité dans bien des cas.

Au courant du mois de Janvier, les moniteurs ont sensibilisé 04 hommes, 10 femmes, 07 filles et 05 garçons sur les thématiques de VBG.

VII. Accès aux moyens de subsistance et aux services sociaux de base

7.1. Accès aux moyens de subsistance

Ce volet a particulièrement marqué les débats au cours du mois de Janvier. L'assistance alimentaire tarde encore à venir, six (06) semaines après la distribution du cash. Si cette situation se prolonge encore quelques jours, les conditions de vie des réfugiés risquent de se dégrader davantage. Déjà, ils sont visibles dans les différents villages et sont réputés dans la mendicité. Cette pratique est d'autant plus inquiétante qu'elle concerne en majorité la couche la plus vulnérable de la population réfugiée : les femmes et les enfants. De plus en plus, il est constaté que le motif de recherche des moyens de subsistance avancé par plusieurs ménages en mouvements inter villages rime avec la mendicité à laquelle ils s'adonnent dans les villages de destination.

L'emprunt dont ils bénéficient de la part de la population hôte n'est pas évident en raison de la vulnérabilité qui sévit dans les villages d'accueil. Il faut noter que les PDI vivent la même situation de précarité.

7.2. Accès aux services sociaux de base

7.2.1. Accès aux services de santé

Les réfugiés installés dans les villages d'opportunités accèdent avec aisance aux structures de soins mises en place par le partenaire APBE. Seul, le village d'opportunité de Chadakori souffre de difficultés d'accès du fait que le partenaire APBE n'exploite pas directement une structure de santé. Cette difficulté d'accès sera bientôt résorbée à la vue du niveau d'avancement de la construction du centre de santé.

Cependant, la difficulté demeure chez les réfugiés enregistrés ou non, installés dans les villages d'accueils. En effet le partenaire ALIMA/BEFEN qui assurait la clinique mobile dans plusieurs villages est en arrêt d'activités depuis la fin de l'année 2020. Dépourvus de ressource pour honorer les frais de consultation, les réfugiés s'adonne à l'automédication pour la grande partie des malades. Le constat est le même au niveau des PDIs qui sont tout aussi obligés d'honorer les frais afférant à la prestation de santé.

7.2.2. Accès à l'eau potable

L'accès à l'eau demeure problématique dans les villages disposant des forages alimentés par les panneaux solaires du fait de la vétusté des matériels. Avec Haukan Sara en tête, ce sont les mêmes villages cités par le monitoring antérieurement, à savoir Tsanwa, Barago, Fourra Guirké, Dan Koullou (commune de Guidan Roumdji), Chirgué, Garantchi Bakoye (commune de Gabi) entre autres, qui souffrent de ce problème d'eau.

7.2.3. Accès à l'éducation

Malgré les efforts déployés par l'autorité éducative et les acteurs intervenants dans le domaine de l'éducation, la situation de la scolarisation des enfants réfugiés reste peu reluisante. Il est ressorti des entretiens réalisés par les moniteurs avec plusieurs directeurs d'écoles que les enfants réfugiés suivent les cours de manière intermittente. Ils abandonnent et reprennent les cours aux grés des mouvements qu'effectuent les parents.

Au niveau des villages d'opportunités de Garin Kaka et Dan Dadjji Makaou, les directeurs d'écoles ont affirmé que les enfants réfugiés sont d'une irrégularité jamais égalée. Beaucoup n'ont pas encore regagner les salles de classe depuis le 04 janvier 2020, date de la reprise des cours, après la suspension pour recrudescence de la covid-19. Les entretiens de groupes réalisés par les moniteurs avec certains parents d'élèves réfugiés a permis de comprendre que la léthargie dont souffre la

scolarité de certains enfants réfugiés est en grande partie due au manque d'intérêt qu'affiche les parents, en raison de leur ignorance de l'importance de l'école. Il est donc nécessaire que les différents acteurs se mobilisent, à travers la sensibilisation des parents sur ce droit fondamental de l'enfant.

VIII. Mobilisation communautaire et coexistence pacifique

Le mois de janvier 2021 n'a pas connu de tensions de nature à entamer la coexistence pacifique entre les différentes communautés. Toutefois, on observe depuis le début du mois une montée de la stigmatisation de la communauté peulh dans la commune de Gabi. En effet, les autres communautés en présence estiment que les peulhs sont à la base de la déstabilisation des villages de la commune. Ce climat de méfiance peut creuser un fossé entre communautés et alimenter les différents vecteurs de conflits. L'accent doit être mis sur les sensibilisations afin d'éviter d'éventuelles escalades de la violence. En guise de prévention, le CIAUD, maintient les sensibilisations sur la coexistence pacifique qui, pour ce mois de janvier 2021 ont concerné 56 hommes, 116 femmes, 91 filles et 74 garçons, soit 337 personnes au total.

IX. Renforcement des capacités et sensibilisations communautaires

Les sensibilisations communautaires pour ce mois ont permis de toucher 2077 personnes dans les six (06) communes du département de Madarounfa ainsi que les communes de Guidan Roumdji, Chadakori et enfin la commune de Tibiri à travers les villages de Tiadi et El Guidi. Ces sensibilisations ont porté sur les thématiques la protection de l'enfant (contre le froid, le travail des enfants, l'importance de la scolarisation), les VBG (violences sexuelles, agressions physiques, déni de ressources), l'hygiène (corporelle et environnementale, prévention de la COVID 19), la coexistence pacifique, les risques des mouvements pendulaires, etc. Ils ont lieu notamment au cours des focus group, mesure de prévention contre la covid-19 oblige, et lors des visites à domiciles pour d'autres séances.

Les visites à domiciles effectuées par les moniteurs de protection courant ce mois de janvier 2021 se chiffrent à 873 ménages. Ces ménages sont composés de 464 hommes, 1.111 femmes, 1.444 filles et 1.163 garçons pour un total de 4.182 individus touchés. Principalement c'est la promiscuité dans laquelle végètent les réfugiés qui remonte comme constat en dehors de la difficulté alimentaire. La difficulté d'accès aux services de base, le manque d'habits de froid pour les enfants sont autant de difficultés auxquelles font face les personnes sous mandats.

X. Appui aux personnes à besoins spécifiques (PBS)

80 personnes à besoins spécifiques ont été identifiées par les moniteurs de protection et référées vers les partenaires de réponse. La répartition par partenaire se présente comme suit :

Partenaires	Total référé	Vulnérabilités	Hommes	Femmes	Filles	Garçons	Statut
Save The Children	40	9ENA; 4ES; 27 Orphelins	0	0	20	20	Fait
DDPF/PE Guidan Roudji	13	13 ES			10	03	Fait
DDPF/PE Madarounfa	03	Appui Psychosocial ; PEC VBG	2	1	0	0	Fait
APBE	24	Cas de maladie	2	11	9	2	Fait
Total	80	4	12	39	25		

XI. Besoins prioritaires

Les besoins prioritaires des réfugiés et PDI restent les abris, l'alimentation, les kits NFI, les draps, les couvertures, l'accès aux services de santé, à l'eau, la dotation en ustensiles de cuisine, vêtements contre le froid ainsi que leur autonomisation, à travers les AGR. La relocalisation des réfugiés vers les villages d'opportunités demeure essentielle.

XII. Coordination humanitaire

La coordination s'est adaptée aux mesures restrictives dans le cadre de la lutte contre la covid-19. Les réunions sectorielles et des groupes thématiques se tiennent dans le respect des mesures barrières, dans certains cas, en visioconférence. Les rencontres bilatérales facilitent également la coordination humanitaire.

XIII. Recommandations

Recommandations	Communes	Acteurs concernés	Echéance
Renforcement et pérennisation des patrouilles des FDS dans les départements de Guidan Roudji et Madarounfa avec un accent particulier pour les villages frontaliers notamment ceux des communes de Gabi et Safo	Tibiri, Guidan Roudji, Gabi, Dan Issa et Madarounfa, Safo	FDS	En continue
Enregistrer les réfugiés non enregistrés	Tibiri, Guidan Roudji, Gabi, Dan Issa et Madarounfa	HCR-CNE	En continue
Prendre en charge les PDIs dans les programmes d'assistance ;	Guidan Roudji, Gabi, Dan Issa et Madarounfa	Tous les acteurs	Le plus vite
Poursuivre le processus de relocalisation vers les villages d'opportunités	Tibiri, Guidan Roudji, Gabi, Dan Issa et Madarounfa	CNE-HCR-Partenaires	Le plus vite
Reprendre les cliniques mobiles dans les villages d'accueil	Département de Guidan Roudji	HCR-Partenaires Sante	Le plus vite
Poursuivre la prise en charge des femmes cheffes de ménage et autres personnes vulnérables	Tibiri, Guidan Roudji, Gabi, Dan Issa et Madarounfa	DRC	Le plus vite
Prendre en compte la population hôte dans les différents programmes de distribution.	Tibiri, Guidan Roudji, Gabi, Dan Issa et Madarounfa	PAM, Autres acteurs intervenants dans les distributions	En continu
Continuer à faire bénéficier les réfugiés installés dans les villages d'accueils de tout le paquet d'assistance	Toutes les communes	Autorité régionales PAM - HCR	Le plus vite